

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)**Membres absents** : Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de La Vapeur - Maintenance des dispositifs de contrôle d'accès et de sécurité contre le vol - Lancement de la consultation - Signature des marchés

Madame Blettery, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La maintenance des installations de détection intrusion, de vidéo-surveillance et des portiques anti-vol mis en place dans les bâtiments appartenant à la Ville, au Centre Communal d'Action Sociale et à la régie personnalisée de la Vapeur a été confiée à une société spécialisée.

Ce marché arrivant à expiration le 18 septembre 2009, il convient d'en conclure un nouveau.

Celui-ci, fractionné, passé sous la forme d'un marché à bons de commande, serait conclu pour une durée de quatre ans.

Les seuils, pour la durée totale du marché, seraient fixés de la manière suivante :

- montant minimum : 150 000 € TTC,
- montant maximum : 600 000 € TTC,

Il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres restreint.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la mise en appel d'offres restreint des prestations de maintenance des dispositifs de contrôle d'accès et de sécurité contre le vol de divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de La Vapeur ;

2- m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres restreint dans le cadre du groupement constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la régie personnalisée de La Vapeur ;

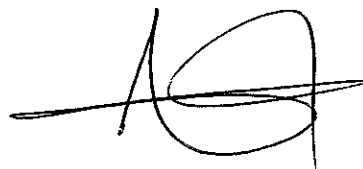
3- m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2009 et à inscrire aux budgets primitifs des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

